

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2009

Membres présents et représentés : 15

2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAGB CONCERNANT UN DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DE VOIRIE ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit notamment la mise en accessibilité de toute la chaîne de déplacements : le cadre bâti, les transports, la voirie, les espaces publics sont ainsi concernés, la législation impose donc de nouvelles obligations aux communes.

Dorénavant, les communes ont obligations :

- pour les Etablissements Recevant du Public (ERP), outre les obligations relatives aux constructions neuves, de réaliser pour les bâtiments existants un diagnostic d'accessibilité avant le 1er janvier 2011 suivi d'une mise aux normes avant le 1er janvier 2015.
- pour l'espace public et la voirie, de réaliser un plan de mise en accessibilité avant le 21 décembre 2009.

La mission confiée au bureau d'études retenu consistera à :

- réaliser un diagnostic « accessibilité voirie et ERP »
- effectuer un plan de mise en accessibilité voirie
- élaborer une estimation du coût de la mise aux normes voirie et ERP

Une convention de partenariat avec la CAGB sera donc signée pour ces travaux d'études, sur la base prévisionnelle de 1,14 € par habitant avec un maximum de 1,32 €.

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DDEA CONCERNANT L'ATESAT : Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

L'A.T.E.S.A.T. clarifie le contenu des missions, leurs conditions d'exécution et affirme la solidarité aux petites collectivités.

C'est une mission du service public d'intérêt général de l'Etat assurée par la DDEA pour les communes et leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences, dans le domaine de la voirie, de l'aménagement ou de l'habitat.

La précédente Convention ATESAT conclue avec l'Etat arrive à échéance le 31 décembre 2009. Pour continuer à bénéficier de cette assistance technique au 1^{er} janvier 2010 il convient de passer une nouvelle convention avec l'Etat.

4. TRAVAUX EN FORET COMMUNALE POUR L'ANNEE 2010 :

En accord avec l'Office National des Forêts la municipalité souhaite faire procéder à des travaux d'abattage sélectif sur la parcelle 8 ainsi qu'au nettoyage et à l'entretien des parcelles 4 et 5.

Si des personnes souhaitent faire un affouage elles peuvent s'inscrire en mairie.

5. CANTINE DE L'ECOLE

L'augmentation du nombre des écoliers oblige le SIVOS DES AUXON à prévoir un agrandissement de la cantine et la création de 2 classes supplémentaires. Un crédit de 10 000 € est voté afin de régler les travaux de maîtrise d'ouvrage en découlant.

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

Décès :

le 22 novembre M. **Feneux Guillaume** né le 13 03 1972

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

Si vous avez des démarches à effectuer, notez dans vos agendas que le **secrétariat de mairie sera fermé du 21 décembre au soir au 03 janvier 2010.**

REPAS DES ANCIENS

La coutume sera respectée **le 9 janvier 2010** en invitant les Ch'nillons de plus de 65 ans au repas de « fin d'année ». Les invitations ont été envoyées à chaque convive. Si, malgré notre attention, une personne ne l'a pas reçue, qu'elle se présente en mairie afin que nous corrigions notre oubli. D'avance merci.

ENQUETE PUBLIQUE PARCELLAIRE RN 57 :

Cette enquête est destinée à délimiter le périmètre des immeubles dont l'acquisition est nécessaire aux travaux de mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'A36 et Devecey et à déterminer les propriétaires réels de ces immeubles.

Un registre ouvert en mairie est à la disposition des personnes souhaitant déposer des remarques.

CHANGEMENT DE PROCEDURE POUR LES ORDURES MENAGERES

Tous les foyers du Grand Besançon ont reçu un courrier à ce sujet (58 communes concernées).

A partir du 1^{er} juillet 2010, la collecte des ordures ménagères se fera uniquement avec des bacs à puces. Cet équipement identifie l'utilisateur et va permettre à chacun de payer un plus juste prix : mise en place d'une taxe incitative variant suivant la quantité de déchets présentés et une part fixe d'abonnement.

Il est donc important de bien suivre les consignes données dans le courrier de la CAGB.

Si vous l'avez jeté, égaré ou si vous ne l'avez pas reçu vous pouvez téléphoner à ce n° vert 0 800 800 674 ou consulter le site [www. grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)

- **coller les étiquettes sur les containers**
- **RETOURNER LE QUESTIONNAIRE A LA CAGB LE PLUS VITE POSSIBLE pour recevoir un autre autocollant à mettre sur le bac**
- **sortir le bac à OM même vide ou peu rempli les 12 et 19 janvier et le laisser dehors toute la journée.**

RECRUDESCENCE DES VOLS :

La gendarmerie nous signale une augmentation des vols dans la région. Ceux-ci portent surtout sur les bijoux et le numéraire.

Il est important de protéger sa maison : fermeture des portails, des volets, éclairage automatique, pas de végétation qui permette aux indécents de se cacher, etc.

Les bons réflexes : dissimuler ce qui peut tenter (bijoux, clés de voiture, sac à main), se méfier des démarcheurs et quémandeurs (demander les cartes professionnelles). Ne pas hésiter pas à appeler la gendarmerie si vous constatez des mouvements suspects près de chez vous.

En votre absence :

- n'utilisez pas les cachettes classiques du type clés dans la boîte, sous le pot de fleurs ou le paillason
- ne donnez pas d'indication de votre absence sur votre porte ou sur votre répondeur téléphonique
- même pour une courte absence verrouillez les portes et fenêtres
- prévenez un voisin de votre départ et faites relever régulièrement le courrier
- placez vos objets de valeur en lieu sûr

En un mot soyez vigilants tant pour vous que pour les autres car de nombreux vols sont commis même en votre présence, de jour comme de nuit et souvent sans effraction.

NOEL DES JEUNES :

Comme les années précédentes, **une place au cinéma** sera offerte à tous les jeunes du village nés entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 2006 sur présentation d'un justificatif de naissance et de résidence.

Elles leur seront remises en mairie le **21 et 22 décembre entre 18 h et 19 h.** malgré la fermeture du secrétariat car ce sont toujours les élus qui en font la distribution ; mais attention à respecter les heures de présence.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Notre bibliothèque est située sur le parking supérieur de la mairie. De nombreux livres pour tous les âges sont à la disposition du public. Si les horaires d'ouverture peuvent être un frein pour certains, les 2 responsables qui la gèrent proposent également une **ouverture à la demande** sur simple appel téléphonique ainsi qu'une **livraison des ouvrages à domicile.**

Remercions **madame Lemoine** et **monsieur Stacoffe** pour leur disponibilité.

03 81 58 71 77

03 81 58 70 87

STOP PUB : ces autocollants fournis par la CAGB sont à votre disposition en mairie. Ils vous permettent de réduire la consommation de papier, de diminuer le volume de déchets à traiter et de ne pas encombrer votre boîte à lettres.

PS : merci de vérifier si votre nom est bien lisible sur cette dernière.

MARCHE DE NOEL :

Le **Comité des Fêtes** organise son **1^{er} marché de Noël le vendredi 18 décembre de 17h à 22h** à la mairie et sur son esplanade. Il vous invite à venir rencontrer la soixantaine d'artisans proposant leurs créations qui feront sans doute de beaux cadeaux à offrir ou s'offrir. La chorale de Pirey « Pour le plaisir » se produira dans l'église (entrée libre), les plus jeunes pourront faire des promenades en calèche ou écouter les contes de Flora. Pas de marché de Noël sans marrons, vin chaud, crêpes ou autres confiseries. Une restauration variée vous attend.

Bien sûr **le Père Noël sera présent avec des papillotes dans sa hotte**. Venez faire des photos avec lui sur son traîneau.

Voilà un sympathique programme à ne pas manquer.

LE TGV A AUXON DESSUS :

Le ministère de l'Écologie a signé le 16 octobre 2009 un décret définissant les limites d'une **ZNIEFF (Zone Nationale d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)**

Ces limites incluent l'emplacement de la zone d'activités souhaitée par la CAGB ainsi que l'extension des parkings de la gare.

Les conséquences de la création de cette ZNIEFF ne sont pas encore clairement définies.

La commission TGV vous proposera une réunion publique fin janvier pour vous tenir informés de l'évolution de ce dossier ainsi que des avancées des travaux connexes TGV.

VŒUX DU MAIRE



**C'est avec plaisir que nous vous attendrons
dimanche 3 janvier 2010
à 11h30
en mairie
pour la présentation des vœux du maire.**



LA MUNICIPALITE

VOUS SOUHAITE

DE BONNES FETES

DE NOEL



Cette année de nouvelles décorations illuminent notre village, nous remercions **José Delgado** qui nous entraîne dans la magie de Noël.